

PROCES VERBAL

RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 02 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 02 avril, le Conseil municipal dûment convoqué le mardi 24 mars 2026 s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ladislav Polski, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30 et propose de nommer Madame Lina BEN HAMIDA secrétaire de séance.

Après les votes, Madame Lina BEN HAMIDA est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel :

Présent(e)s : M. Ladislav POLSKI, Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY, M. Didier DAVID, Mme Emmanuelle FERNANDEZ, Mme Marie-Pierre PARINI, M. Christophe CERVI, Mme Chantal CARRIE, M. Thomas KLEMM, Mme Isabelle DEPAGNEUX-SEGAUD, M. Jacques BISCH, M. Charlie FERRERO, Mme Noëlle DYOT-GERARDIN, M. Alex FERRERO, Mme Annabel BECCATINI-GESREL, Mme Fabienne BERMOND, M. Gilles UGOLINI, Mme Nathalie ROUX, M. Sami BADER, Mme Nathalie PESCHI-MASSEGLIA, M. Rudy ACCOSSATO, Mme Sabrina MISSUD-GUILLET, M. Nicolas RIVOALLAN, M. Fabien BONNAFOUX, M. Tony MARRAFFA, Mme Lydia PEREZ, Mme Lina BEN HAMIDA, M. Didier RAZAFINDRALAMBO, Mme Angéla GALIERA, M. Eric ROLIN, Mme Oriana BIRELLI.

Excusé(e)s et représenté(e)s :

M. Jean-Paul GENIEYS représenté par M. le Maire
Mme Sophie BOURNOT représentée par Mme Chantal CARRIE
Mme Isabelle MARTELLO représentée par M. Didier Razafindralambo

Absent(e)s excusé(e)s : /

Secrétaire de séance : Madame Lina BEN HAMIDA

Nombre d'élus en exercice : 33

Nombre de votants : 33

Nombre de présents : 30

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

Finances

- 1 - Rapport d'Orientations Budgétaires 2026
- 2 - Création d'une commission pour les marchés à procédure adaptée (MAPA) et désignation de ses membres
- 3 - Règlement intérieur relatif aux marchés et à la passation des marchés publics
- 4 - Nomination des trente-deux contribuables proposés au directeur des services fiscaux pour la constitution de la commission communale des impôts directs
- 5 - Désignation des quatre contribuables de la commune de La Trinité pour la constitution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs – CIID – Métropole Nice Côte d'Azur
- 6 - Election des membres de la commission municipale d'appel d'offres
- 7 - Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal avec instauration d'une minoration des indemnités des élus
- 8 - Indemnités de fonctions aux membres du Conseil municipal
- 9 - Indemnités de fonctions : majoration liée au statut de la Commune attributaire de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale

Administration

- 10 - Désignation des membres de la commission consultative des services publics locaux
- 11 - Désignation des membres de la commission des finances
- 12 - Création et désignation des membres de la commission de concertation des élus
- 13 - Délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire (articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales)

Ressources humaines

- 14 - Droit à la formation des élus

CCAS

- 15 - Détermination du nombre et élection des délégués du Conseil municipal au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale
- 16 - Désignation d'un représentant de la commune au Conseil d'administration de la maison de retraite « le clos des oliviers »

Caisse des écoles

- 17 - Désignation des délégués du Conseil municipal à la Caisse des écoles

EPL Stellae

- 18 - Désignation des membres du conseil d'administration de l'établissement public local Stellae
- 19 - Désignation du Directeur de l'Etablissement Public Local Stellae

Education

- 20 - Désignation des délégués du Conseil municipal au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (S.I.V.U) pour la construction, la conservation et la gestion d'un groupe scolaire à LA PLANA
- 21 - Désignation des représentants du Conseil municipal au conseil d'administration du collège la Bourgade
- 22 - Désignation des représentants de la commune dans les conseils d'école

Intercommunalité

23 - Désignation des représentants à la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) – Métropole Nice Côte d'Azur

24 - Désignation des membres au Syndicat mixte d'Ingénierie pour les Collectivités et Territoires Innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM)

Monsieur le Maire :

Bonsoir à tous, mesdames et messieurs les conseillers municipaux, en saluant les Trinitaires qui figurent dans le public de cette salle et ceux qui nous regardent puisque comme à l'accoutumée, notre séance est retransmise en direct. Je vous propose que nous procédions au premier Conseil municipal qui suit celui d'installation. Et donc sans tarder, j'ouvre la séance et je passe la parole à la secrétaire de séance, madame Lida Ben Hamida, afin qu'elle procède à l'appel. Vous avez la parole madame la conseillère municipale.

Madame Lina Ben Hamida est désignée comme secrétaire de séance.

La secrétaire de séance procède à l'appel.

Monsieur le Maire :

Je constate que le quorum est atteint et donc nous pouvons régulièrement délibérer.

BOBOBOBOBOBO

Délibération n°1 – Rapport d'Orientations Budgétaires 2026

Monsieur le Maire :

L'ordre du jour appelle en premier lieu l'examen du rapport d'orientations budgétaires. Selon l'usage, nous devons donc débattre des orientations budgétaires de la commune en cette première année du nouveau mandat avant de voter sur le budget primitif lors de la prochaine séance de notre Conseil municipal. Il s'agit donc évidemment de pouvoir évoquer ensemble les grandes orientations du budget communal tel que nous le prévoyons pour cette année et de le faire évidemment dans un contexte qui est un contexte à la fois international et national, contexte que chacun connaît, auquel chacun assiste et où nous voyons évidemment que les très grandes incertitudes internationales, les guerres aux portes de l'Europe évidemment influent beaucoup sur le contexte économique mondial, à commencer par le contexte en lien avec le coût de l'énergie qui évidemment impacte d'ores et déjà l'économie mondiale, l'économie nationale et aussi l'économie à l'échelle des territoires, puisque d'ores et déjà les budgets de nos collectivités, nous le savons, sont impactés par l'évolution du coût de l'énergie. L'inflation qui recommence à progresser, impactera sans doute aussi le coût d'un grand nombre des services auxquels nous avons à faire face. Et évidemment cette réalité, cette incertitude internationale et nationale s'inscrit et s'impose à nous dans l'examen de ce futur budget. Alors, nous allons continuer à être extrêmement prudents et à mettre en œuvre un ensemble de décisions pour maintenir la trajectoire budgétaire communale de redressement que nous avons opérée dans le précédent mandat. Évidemment, le document est entre les mains des conseillers municipaux. Il sera diffusé. Parmi les faits notables, remarquons que la trésorerie de la Ville reste depuis désormais 4 années consécutives positive à environ 10 % du montant du budget. Depuis 4 ans, nous avons réussi à avoir une trésorerie là où dans les années précédentes, elle était négative et où la commune devait recourir à une ligne de trésorerie en permanence consommée. Nous avons inversé la vapeur si j'ose dire et aujourd'hui et depuis 4 ans consécutivement, la trésorerie de la commune s'élève environ à 1 à 2 millions

d'euros, ce qui nous permet de payer l'ensemble de nos fournisseurs dans des délais particulièrement rapides et ce qui nous permet de faire face à l'ensemble de nos dépenses et notamment nos dépenses d'investissement, puisque par exemple la Stella que nous inaugurerons dans quelques semaines à l'occasion des festivités de la Sainte-Trinité le 29 et le 30 mai eh bien évidemment, est payée par en grande partie par nos fonds propres et évidemment cette trésorerie que nous avons ramenée, nous permet de regarder les choses d'une façon à la fois confortable et sereine. Évidemment, tout cela est très lié à la gestion rigoureuse que nous avons eue et que nous devons continuer d'avoir, notamment en matière de ressources humaines, puisque vous verrez dans les documents qui sont communiqués, que la part des ressources humaines dans le budget communal a baissé, de même qu'a baissé la part des charges à caractère général. Tout cela évidemment procède des économies que nous sommes allés chercher partout. Alors, j'évoqué tout à l'heure le coût de l'énergie et évidemment je prendrai un exemple et un seul pour illustrer ces économies que nous avons tenu à faire, c'est celui justement des économies d'énergie et notamment dans le groupe scolaire Lepeltier, puisque les investissements majeurs que nous avons faits dans l'école historique de Lepeltier que chacun peut constater, non seulement par la très belle façade, mais aussi par l'ensemble des rénovations en profondeur que nous avons opéré à Lepeltier, avec le soutien appuyé notamment de l'État et de la Région pour 60 à 80 % d'opérations d'investissement qui s'élèvent à environ 1,5 million d'euros. Donc, il s'agit de montants extrêmement importants et de montants extrêmement subventionnés pour la commune. Eh bien, ces investissements nous permettent de réaliser désormais chaque année 50000 € d'économie d'énergie. Et ces dernières semaines, nos services sont particulièrement attentifs à la consommation dans ce groupe scolaire Lepeltier, qui est à zéro. C'est-à-dire que chaque jour, en ce moment, l'école Lepeltier qui pourtant consomme de l'énergie eh bien, là consomme uniquement grâce au préau photovoltaïque que nous avons installé dans le cadre des investissements que j'ai évoqués et qui permettent cette économie particulièrement importante de 50000 € par an. Évidemment, c'est partout dans tous les domaines que nous avons recherché ces économies. Alors, il nous faudra bien entendu continuer à investir et notamment à investir dans les bâtiments communaux et parmi les bâtiments communaux à investir prioritairement dans nos écoles parce que nous avons fait de l'éducation notre priorité et évidemment la responsabilité qui est donnée aux communes depuis les débuts de l'histoire de la République d'entretenir les bâtiments des écoles est la responsabilité la plus importante. Nous continuerons à l'assumer de façon pluriannuelle en rénovant progressivement l'ensemble de nos écoles et en cherchant partout lorsque nous rénovons à le faire en économisant justement notamment de l'énergie. Et puis, nous aurons d'autres investissements à faire. nous l'avons dit, la rénovation des salles de quartier et puis les engagements que nous avons pris dans le cadre du débat public de la campagne municipale qui a donné lieu à des engagements, des engagements que nous avons voulu prudents parce que voilà, de grands travaux ont été faits, un visage rénové de la commune apparaît désormais un peu partout ; mais évidemment, nous devons faire tout cela avec prudence et donc ce mandat sera un mandat de consolidation et de stabilisation. Je dois dire aussi que parmi les investissements que nous aurons sans doute à faire, il y a la couverture du Laghet que j'ai déjà évoquée à plusieurs reprises dans ce Conseil municipal. Nous disposons depuis de nombreuses années et dans les mandatures précédentes, mes prédécesseurs avaient fait réaliser une évaluation de l'état de la couverture du Laghet qui n'est pas justement dans un très bon état. Je souhaite et j'ai demandé à nos services communaux et métropolitains de se mobiliser sur ce sujet et de me mettre à disposition un rapport actualisé et précis sur l'état de cette couverture du Laghet parce que nous aurons sans doute là aussi à procéder à des investissements. J'attends les derniers éléments du rapport que j'ai commandé pour les jours prochains. Voilà. Donc les orientations budgétaires de la commune, elles peuvent être résumées ainsi. Un contexte international et national particulièrement incertain, une nécessité pour la commune de gérer ses responsabilités avec prudence à la fois sur le fonctionnement avec la recherche partout d'économie de fonctionnement mais bien entendu aussi la nécessité d'assumer les investissements avec comme seule grille de lecture évidemment l'amélioration de la qualité de vie des Trinitaires. Évidemment, pour les investissements, nous pourrions compter sur le soutien de l'ensemble des collectivités et de l'État. À commencer par la métropole Nice Côte d'Azur, dont nous sommes l'une des communes les plus importantes qui n'a jamais manqué pour nous soutenir dans le précédent mandat et qui ne manquera pas pour nous soutenir dans le mandat actuel, le Département des Alpes-Maritimes, la Région Provence Alpes Côte d'Azur qui toutes les deux, ces deux dernières collectivités, ont été des pourvoyeurs extrêmement importants de subventions notamment pour la Stella, mais aussi pour d'autres projets extrêmement importants pour la

commune. Et évidemment, je finis par l'État qui a apporté pour l'ensemble de nos projets plusieurs millions d'euros dans le mandat précédent. Et nous sommes parmi ces communes qui ont pu, comme toutes les communes, je crois, mais la nôtre avait sans doute peut-être besoin plus que d'autres de ce soutien, de ces communes qui ont pu compter sur le soutien de l'État. un soutien de l'État que m'a confirmé aussi monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes qui m'a appelé à l'occasion de notre réélection pour me dire que l'État continuera d'être au côté de La Trinité comme il est au côté de l'ensemble des communes de notre département. Voilà mes chers collègues ce que je voulais dire sur les orientations de notre budget en l'absence exceptionnel de l'adjoint aux finances dont vous savez l'importance qu'il a dans notre exécutif, mais qui avait prévu un déplacement de longue date et qui ne pouvait être parmi nous, mais évidemment qui a travaillé avec moi sur ses orientations comme il travaille avec moi sur le budget primitif. Voilà, chers collègues. Alors, il ne s'agit pas d'une délibération. Ce rapport d'orientations budgétaires évidemment ne fait pas l'objet d'un vote, mais évidemment la parole circule pour que les élus puissent s'exprimer. Y a-t-il des observations ? Monsieur Razafindralambo, vous avez la parole.

Monsieur Razafindralambo :

Merci. Bonsoir monsieur le maire, bonsoir mes chers collègues, à l'assistance du public et les gens qui nous regardent sur internet. nous prenons acte de la présentation de ce rapport d'orientations budgétaires qui trace les grandes lignes financières de notre collectivité pour l'année à venir. Le ROB devrait être un moment de clarification, un outil de transparence et de pédagogie. Or, en l'état, il demeure excessivement technique, peu accessible, disons-le franchement, parfois opaque. Il ne permet ni aux élus, notamment les nouveaux, ni aux habitants que nous représentons de comprendre clairement les enjeux, les priorités politiques, ni les conséquences concrètes des choix budgétaires. Au-delà des chiffres qui nous sont présentés ce soir, nous regrettons profondément le manque de lisibilité de ce document. Et c'est bien là le problème. Derrière cette complexité, les orientations réelles restent floues. Mais surtout un point essentiel et soigneusement évité, celui de la fiscalité. Vous affirmez pouvoir geler les impôts. Pourtant, rappelons une réalité que personne peut contester ici. Notre commune affiche déjà le taux le plus élevé de la taxe foncière du département à 47 %. Chaque jeune, chaque famille attend des solutions audacieuses. Vous refusez de excusez-moi. Vous ne leur offrez qu'une gestion sans ambition et basée sur la recette fiscale. Vous dépendez des subventions comme d'une béquille. Vous refusez de construire un projet qui dépasse les calculs comptables. Il semble inéluctable que vous allez devoir augmenter encore une fois les impôts. Cela malgré vos promesses qui ne sont jamais suivies d'effet. Au regard de ce rapport des orientations budgétaires 2026, nous appelons les membres du Conseil municipal à adopter une attitude prudente pour le budget 2026 de la commune face à une situation locale, nationale et mondiale préoccupante. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Merci monsieur Razafindralambo. Bon, il se trouve que nous sortons d'une séquence électorale où la démocratie s'est imposée à nous tous et où les Trinitaires ont pu s'exprimer et ils ont exprimé à la liste que je conduisais une grande confiance qui est conforme aux engagements que nous avons pris, aux combats que nous avons menés. Et puisque vous évoquez la situation fiscale, au combat que nous avons mené aussi dans le domaine fiscal, je ne vous rappellerai pas, en le développant, le combat que nous avons mené au Conseil constitutionnel qui nous a permis, malgré la situation catastrophique dont nous avons hérité et dont est le fruit la fiscalité historiquement très élevée à la Trinité, qui nous a permis de baisser, puisque vous évoquez assez justement que l'ensemble des taux précédemment dilués en taxe communale, taxe du SIVU, taxe départementale représente actuellement 47 % mais avant que nous intervenions nous pour baisser, ce taux total était à 52 %. Donc évidemment, compte tenu de la fiscalité historiquement élevée à la Trinité, les Trinitaires ont du mal à le percevoir et nous sommes d'accord pour considérer que la charge fiscale à la Trinité est importante. Mais je dois vous dire et vous le savez, que nous, nous avons baissé de 52 à 47. C'est sans doute insuffisant pour alléger de façon importante la fiscalité des Trinitaires, même si la suppression de la taxe d'habitation est venue quand même alléger notre contribution globale de façon un peu injuste, puisqu'aujourd'hui seuls les propriétaires participent à la fiscalité locale et voilà il y a cette forme d'injustice de répartir seulement, de faire peser seulement sur les propriétaires la fiscalité, mais nous nous avons hérité du passé que vous connaissez sur lequel je n'ai pas envie de revenir et malgré cela, nous avons baissé la

fiscalité de 52 à 47. Alors la question que vous posez entre les lignes, c'est est-ce que nous allons augmenter les impôts ? Et ma réponse, elle ne peut pas être plus claire, c'est non. Nous n'augmenterons pas les impôts. Le taux d'imposition à la Trinité est trop élevé pour que l'imposition puisse être une marge de manœuvre. Elle ne le sera pas. Quelles que soient les évolutions que nous aurons, quelles que soient les difficultés que nous allons probablement devoir affronter, notamment compte tenu de l'augmentation des prix de fonctionnement d'un grand nombre de services auxquels nous avons recours, nous n'augmenterons pas les impôts. Y a-t-il d'autres observations ? Bien, s'il n'y en a pas, je vous propose que nous prenions acte du rapport d'orientations budgétaires.

Il s'agit de prendre acte, aucun vote n'est suscité

CCCCCCCC

Délibération n°2 – Création d'une commission pour les marchés à procédure adaptée (MAPA) et désignation de ses membres

Monsieur le Maire :

La délibération n°2. Alors, les nombreuses délibérations qui suivent, si ce n'est la totalité, sont des délibérations assez techniques et des délibérations de désignation, à commencer par la délibération n°2 qui concerne la création d'une commission pour les marchés à procédure adaptée. Cette commission permet de sécuriser nos procédures d'achat public, d'en renforcer la transparence et d'assurer une meilleure efficacité dans la gestion des marchés à procédure adaptée. Et donc, je souhaite que dans cette commission figurent à la fois des élus de la majorité et des élus de l'opposition. Je vais donc proposer si vous en êtes d'accord et conformément aux échanges que nous avons eus avant ce Conseil municipal, que nous proposons, si vous êtes d'accord, une liste unique et dans cette liste unique figurera un membre désigné par l'opposition, un membre titulaire et un membre suppléant. Je me tourne vers monsieur Razafindralambo pour lui demander s'il est d'accord pour me proposer un nom de titulaire et un nom de suppléant.

Monsieur Razafindralambo :

Merci Monsieur le Maire. Tout à fait. Je serai donc le titulaire et madame Birelli sera la suppléante.

Monsieur le Maire :

Très bien. Donc je vais résumer enfin et plutôt lister l'ensemble des conseillers municipaux que je propose comme membres titulaires et l'ensemble des conseillers municipaux que je propose comme membres suppléants en accord donc avec la liste de madame Martello représentée aujourd'hui par ses collègues. Je propose donc comme titulaire monsieur Jean-Paul Genieys, adjoint aux finances, madame Rosalba Nicoletti-Dupuy, adjointe à l'éducation, madame Marie-Pierre Parini, adjointe aux festivités et madame Sophie Bournot, conseillère municipale, ainsi que monsieur Razafindralambo. Parmi les suppléants, je propose madame Emmanuelle Fernandez, monsieur Thomas Klemm, monsieur Fabien Bonnafox, madame Chantal Carrié et madame Oriana Birelli comme suppléante. Et donc je sou mets ces deux listes au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Vote du Conseil : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

CCCCCCCC

Délibération n°3 – Règlement intérieur relatif aux marchés et à la passation des marchés publics

Monsieur le Maire :

La délibération n°3 concerne le règlement intérieur relatif au marché public qui est un règlement qui vise à structurer nos procédures internes, à garantir une gestion rigoureuse, transparente et conforme de la commande publique. Et vous savez évidemment que les marchés publics font l'objet d'une réglementation

extrêmement stricte à laquelle nous devons nous soumettre. Et donc je vous propose d'adopter le règlement intérieur qui évidemment s'ancre tout simplement dans la loi. Y a-t-il des observations ? S'il n'en a pas, je le sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté à l'unanimité.

Vote du Conseil :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

CCCCCCCC

Délibération n°4 – Nomination des trente-deux contribuables proposés au directeur des services fiscaux pour la constitution de la commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire :

La délibération n°4 concerne la commission communale des impôts directs qui prévoit que soient désignés des contribuables. Cette commission permet d'assurer le bon fonctionnement finalement ou plutôt un bon dialogue autour de notre fiscalité locale. Nous venons de l'évoquer. Cette commission communale des impôts directs est une instance qui est essentielle dans les équilibres des fiscalités locales. Et donc, il s'agit de désigner des citoyens trinitaires, des contribuables trinitaires dont plusieurs figuraient déjà dans le précédent mandat dans cette commission. Je vais vous proposer une liste de noms sur laquelle nous voterons. Je vous propose de désigner monsieur Hubert Brancaccio, monsieur Jean-Michel Rouillard, madame Georgette Raimondi, madame Marie-Thérèse Rebat, monsieur Michel Gérardin, Monsieur Christophe Cervi, monsieur Pierre Otto-Bruc, monsieur Stéphane Poulet, madame Danielle Servia, madame Anne-Marie Rovella, monsieur Jean-Claude Vayssettes, monsieur Bernard Brunstein, madame Suzanne Bernardi, monsieur Robert Lessatini, monsieur Michel Figasso, monsieur Jean-Louis Maloux, madame Liliane Régis, monsieur Éric Dila, madame Christelle Roux, madame Anna Bousquet, monsieur Daniel Roux, madame Marlène Ellena, monsieur Jean-Louis Roux, Madame Andrée Navarro, madame Aline Fulconis, monsieur Alain Junguene, madame Claudine Miniconi, monsieur Christian Fossombroni, monsieur Pierre Coutouly, monsieur Claude Paoletti et monsieur Guy Alligier. Y a-t-il des observations ? Madame Birelli.

Madame Birelli :

On ne nous a pas sollicité pour proposer des noms de Trinitaires.

Monsieur le Maire :

Non, c'est une liste qui revient dans sa proposition au Maire. Selon l'usage qui n'est pas une commission en fait, qui est une liste de contribuables. Je précise qu'il s'agit de monsieur Michel Rouillard, pas monsieur Jean-Michel Rouillard. Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas, je sou mets cette liste au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Elle est adoptée.

Vote du Conseil :

Pour : 28

Contre : 5

Abstention : 0

CCCCCCCC

Délibération n°5 – Désignation des quatre contribuables de la commune de La Trinité pour la constitution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs – CIID – Métropole Nice Côte d'Azur

Monsieur le Maire :

La délibération n°5 concerne la Commission intercommunale des impôts directs et donc la désignation permet à la commune d'être représentée au niveau métropolitain sur les questions fiscales. Elle peut inclure à la fois des élus et des citoyens non élus. Je propose qu'y figure monsieur Jean-Paul Genieys, adjoint aux finances de notre commune, madame Marie-Thérèse Rebat, monsieur Christophe Cervi, adjoint à

l'urbanisme et monsieur Stéphane Poulet. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? La liste est adoptée.

Vote du Conseil :

Pour : 28

Contre : 5

Abstention : 0

o o o o o o o o o o

Délibération n°6 – Election des membres de la commission municipale d'appel d'offres

Monsieur le Maire :

La délibération n°6 concerne la constitution de la commission d'appel d'offres. Nous évoquons à l'instant l'importance de la rigueur sur les procédures de marché public. Donc nous élisons les membres de la commission d'appel d'offres qui garantit la transparence et la régularité de nos procédures de marché public. Et là aussi, il convient que soit représentée comme dans le précédent mandat, l'opposition dans la commission d'appel d'offres. Et donc je demande à monsieur Razafindralambo, s'il en est d'accord, de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour la liste qu'il représente.

Monsieur Razafindralambo :

Comme tout à l'heure, je serai le titulaire et madame Birelli sera la suppléante. Merci beaucoup.

Monsieur le Maire :

Parfait. Je vous remercie. Je propose donc comme membres titulaires de la commission d'appel d'offre monsieur Jean-Paul Genieys, madame Rosalba Nicoletti-Dupuy, madame Marie-Pierre Parini, madame Chantal Carrié et comme membres suppléants madame Birelli et monsieur Razafindralambo parmi les titulaires, parmi les suppléants, madame Emmanuelle Fernandez, monsieur Thomas Klemm, monsieur Fabien Bonnafox, madame Sophie Bournot et madame Oriana Birelli. Je sou mets cette liste unique au vote qui est contre, qui s'abstient, qui est pour. Elle est adoptée à l'unanimité.

Vote du Conseil :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

o o o o o o o o o o

Délibération n°7 – Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal avec instauration d'une minoration des indemnités des élus

Monsieur le Maire :

La délibération n°7 concerne le règlement intérieur du conseil municipal qui fixe le cadre de fonctionnement de notre assemblée, traduit notre volonté sur l'exercice des responsabilités dans ce mandat municipal. Je souhaite préciser que j'ai fait intégrer une nouvelle disposition dans ce règlement intérieur qui concerne la minoration des indemnités des élus en cas d'absence prolongée ou répétée. Je crois que par les temps qui courent que j'évoquais tout à l'heure de crise internationale, nationale où le pouvoir d'achat de nos concitoyens est souvent mis à l'épreuve. Évidemment les élus assument des responsabilités, consacrent du temps à ces responsabilités, consacrent un temps qui souvent, est supérieur à l'indemnité qu'ils en retirent. Mais ils doivent aussi être particulièrement responsables et redevables de ces responsabilités à nos concitoyens. Et donc évidemment, ça n'est pas du tout une obligation, ça n'est pas quelque chose qui existait auparavant, mais c'est quelque chose que je souhaite introduire dans notre nouveau règlement intérieur qui est une minoration des indemnités des élus en cas d'absence prolongée ou répétée. Y a-t-il des observations sur ce règlement intérieur ? S'il n'y en a pas, je le sou mets au voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté.

Vote du Conseil :

Pour : 28

Contre : 5

Abstention : 0

Délibération n°8 – Indemnités de fonctions aux membres du Conseil municipal

Délibération n°9 – Indemnités de fonctions : majoration liée au statut de la Commune attributaire de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale

Monsieur le Maire :

Les deux délibérations qui suivent, concernent les indemnités de fonction des élus. Je les explique d'une façon globale et nous les ferons ensuite voter évidemment d'une façon distincte.

La loi prévoit des indemnités d'élus liées aux tailles des communes, à leur population et elle prévoit de majorer ces indemnités dans les communes comme la nôtre qui sont soumises à enfin qui sont attributaires de la dotation de solidarité urbaine. Je précise que dans les indemnités qui sont proposées au Conseil municipal d'une façon assez classique, nous n'atteignons pas les plafonds possibles. J'ai souhaité que nous placions ces indemnités à un niveau inférieur du plafond que la loi autoriserait, dans l'esprit aussi que je viens d'évoquer pour les décisions de minoration. Et donc, il s'agit dans la délibération n°8 des indemnités de fonction et dans la délibération n°9, d'acter cette majoration liée au fait que la commune est attributaire de la dotation de solidarité urbaine. Y a-t-il des observations ? Monsieur Razafindralambo, vous avez la parole.

Monsieur Razafindralambo :

Merci beaucoup. Concernant la délibération n°8, nous ne voyons pas apparaître dans cette délibération vos indemnités. Pouvez-vous nous préciser si votre indemnité est fixée sur les mêmes modalités que lors du précédent mandat, c'est-à-dire le taux maximal ? Et concernant la numéro 9, en tant que groupe d'opposition, nous tenons à exprimer notre profond désaccord avec cette délibération. Nous comprenons les responsabilités des élus, mais il nous semble inacceptable d'augmenter les indemnités alors que notre commune bénéficiaire de la dotation de solidarité urbaine fait face à des défis sociaux. Aucune justification concrète sur les missions n'est fournie et l'absence de transparence financière empêche une évaluation rigoureuse. Nous appelons donc pardon à rejeter cette délibération pour préserver la confiance des citoyens et assurer une politique plus transparente et équilibrée. Concernant la numéro 9, nous ne participerons pas au vote.

Monsieur le Maire :

Donc pour répondre à votre question concernant les indemnités du Maire, elles sont fixées effectivement selon la loi et de droit. Concernant la majoration, je précise parce que votre intervention semble méconnaître, et c'est bien normal, ce que j'ai expliqué, c'est justement les obligations qui sont liées pour la commune à la dotation de solidarité urbaine qui font que la loi prévoit la majoration des indemnités qui, je vous le rassure, restent des indemnités qui sont largement inférieures à un SMIC pour les élus qui en bénéficient, je parle évidemment des adjoints. Bon, je reviendrai pas sur ma situation personnelle encore que je pourrais le faire si vous le souhaitez. Je suis moi-même médecin libéral et si vous souhaitez la plus grande transparence il n'est un secret pour personne que les indemnités qu'on retire d'une fonction de maire d'une commune de notre taille et bien sont assez largement inférieures à la rémunération d'un médecin généraliste libéral.

Délibération n°8 – Indemnités de fonctions aux membres du Conseil municipal

Monsieur le Maire :

Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas, je sou mets la délibération n°8 au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Elle est adoptée.

Vote du Conseil :

Pour : 28

Contre : 5

Abstention : 0

Délibération n°9 – Indemnités de fonctions : majoration liée au statut de la Commune attributaire de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale

Monsieur le Maire :

Délibération n°9, qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui est pour ? Elle est adoptée à l'unanimité. Quatre élus n'ayant pas participé au vote, cinq si l'on inclut le pouvoir.

Vote du Conseil : Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

*Mesdames Angéla Galiéra, Oriana Birelli, messieurs Didier Razafindralambo et Eric Rolin
n'ont pas pris part au vote*

CCCCCCCC

Délibération n°10 – Désignation des membres de la commission consultative des services publics locaux

Monsieur le Maire :

La délibération n°10 concerne la commission consultative des services publics locaux. C'est une commission qui permet d'associer les usagers et les élus à l'évaluation et au suivi des services publics locaux. Je propose donc, comme pour les autres commissions de droit, à l'opposition de désigner un titulaire et un suppléant pour cette commission. Monsieur Razafindralambo, qui désignez-vous ?

Monsieur Razafindralambo :

Merci. En titulaire, ce sera monsieur Éric Rolin et en suppléante, madame Oriana Birelli.

Monsieur le Maire :

Parfait, je vous remercie. Je propose donc comme membres titulaires de la commission consultative des services publics locaux titulaires Rosalba Nicoletti-Dupuy, Emmanuelle Fernandez, Jean-Paul Genieys, Annabel Beccatini-Gesrel, Fabienne Bermond et Éric Rolin. Membres suppléants Didier David, Chantal Carrié, Nathalie Roux, Fabien Bonnafoux, Jacques Bisch et donc Oriana Birelli. Qui est contre ? Alors pardon, je dois désigner.. est-ce que je dois évoquer les désignations des associations ? Non. D'accord. Pardon. Nous, nous délibérons seulement effectivement sur les membres élus. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité.

Vote du Conseil : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

CCCCCCCC

Délibération n°11 – Désignation des membres de la commission des finances

Monsieur le Maire :

La délibération n°11 concerne la commission des finances qui constitue évidemment un outil essentiel de pilotage budgétaire, de suivi des équilibres financiers de la collectivité et aussi d'ouverture et de transparence vis-à-vis des élus de l'opposition qui y siègent. Et je propose que deux membres titulaires de l'opposition y figurent. Monsieur Razafandralambo, qui désignez-vous ?

Monsieur Razafindralambo :

Madame Isabelle Martello et madame Galiéra Angela. Merci.

Monsieur le Maire :

Parfait. J'en prends note. Je propose donc de désigner comme membre de la commission des finances monsieur Jean-Paul Genieys, madame Rosalba Nicoletti-Dupuy, monsieur Rudy Accossato, madame Marie-Pierre Parini, madame Emmanuelle Fernandez, madame Sophie Bournot et donc madame Isabelle Martello et madame Angéla Galiéra. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité.

Vote du Conseil :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

~~~~~

**Délibération n°12 – Création et désignation des membres de la commission de concertation des élus**

**Monsieur le Maire :**

Je souhaite que nous puissions créer une commission de concertation avec les élus. J'ai souhaité dans ce nouveau mandat, nous avons créé des commissions thématiques qui fonctionnaient moyennement, je dois dire parce que les élus d'opposition que nous avons invité à participer à ces commissions globalement n'y participaient que très peu. Et nous nous sommes dit que peut-être, l'existence de plusieurs commissions les avait insuffisamment mobilisés. Je propose donc que nous créons en plus de la commission des finances, une commission unique qui aura vocation à analyser les délibérations du Conseil municipal avant le Conseil municipal dans laquelle siégeront des élus de la majorité et des élus de l'opposition. Je propose.. et l'objectif évidemment c'est que les élus de l'opposition puissent venir poser des questions sur l'ensemble des délibérations du Conseil municipal en amont du Conseil municipal et puisse donc demander en présence de nos services toutes les précisions qu'ils estimerait nécessaires. Je pense que dans un souci d'efficacité, un membre titulaire qui sera porte-parole de l'opposition pour poser toutes les questions serait pertinent. Qui désignez-vous ? Monsieur Razafindralambo ?

**Monsieur Razafindralambo :**

Monsieur Éric Rolin.

**Monsieur le Maire :**

Monsieur Éric Rolin. Bien. Donc je lui souhaite bienvenue dans cette commission et je propose que siègent dans la commission donc monsieur Éric Rolin, monsieur Tony Marraffa, madame Lydia Perez, monsieur Alex Ferrero, madame Noëlle Dyot-Gérardin et monsieur Charlie Ferrero. Y a-t-il des contres ? des abstentions ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 33**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

~~~~~

Délibération n°13 – Délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire (articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales)

Monsieur le Maire :

La délibération n°13 concerne les délégations du Conseil municipal au Maire. Là aussi, selon l'usage, selon la loi, le Conseil municipal délègue au Maire un certain nombre de compétences afin que des signatures et des engagements puissent être faits au nom de la commune entre les Conseils municipaux. Evidemment, ces délégations qui sont faites du Conseil municipal au Maire font l'objet d'une information régulière de ma part auprès du Conseil municipal. Nous avons maintenu les grands équilibres qui sont prévus dans le périmètre de ces délégations et qui permettent évidemment d'assurer la continuité de l'action municipale et de garantir la réactivité nécessaire dans la gestion quotidienne de la collectivité. Y a-t-il des observations ? Madame Galiéra, vous avez la parole.

Madame Galiéra :

Alors, on note qu'il y a pas de point n°30 dans la délibération. Pourquoi, délibération importante ? Car elle donne tous les pouvoirs au Maire sur 31 domaines.

Monsieur le Maire :

Il n'y a pas de point n°30. Alors, est-ce qu'il y aurait une coquille ? Il y a pu avoir un saut de page par erreur, comme d'ailleurs vous ne l'avez pas relevé, mais dans le rapport d'orientations budgétaires, il y avait aussi un saut de page qui donnait l'impression d'une page blanche mais évidemment donc je pense que c'est le même mécanisme. Je me retourne vers notre directeur général des services. D'accord. Donc c'était une disposition, c'est ça ? Oui. Alors, il s'agissait d'une disposition possible de par la loi, mais dont je n'ai pas souhaité qu'elle figure parmi les délégations et donc qu'elle soit renvoyée aux délibérations du Conseil municipal. Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas, je sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Elle est adoptée.

Vote du Conseil :

Pour : 28

Contre : 5

Abstention : 0

CCCCCCCC

Délibération n°14 – Droit à la formation des élus

Monsieur le Maire :

La délibération suivante concerne le droit à la formation des élus. Là aussi, selon la loi, cette délibération garantit.. alors oui, il était prévu que madame Bermond soit rapporteur comme dans d'autres délibérations, mais comme nous, nous parlons de délibération de désignation et que souvent les élus qui étaient prévus comme rapporteurs sont des élus qui sont aussi désignés et je vous propose de les rapporter. Et dans cette délibération, il était fait référence à madame Bermond qui n'est pas adjointe déléguée au personnel, mais conseillère municipale déléguée au personnel, précision de forme. Il s'agit donc du droit à la formation des élus qui est prévu et encadré par la loi et notamment au travers du dispositif individuel de formation dont dispose chaque élu librement et puis d'une enveloppe dans le budget municipal qui prévoit d'attribuer la possibilité aussi complémentaire pour les élus de se former parce que évidemment la formation des élus qui va avec la responsabilité que j'évoquais tout à l'heure des élus, d'assumer leur fonction par du temps passé, par du sérieux consacré et bien cette formation des élus est absolument essentielle. Y a-t-il des observations sur la délibération n°14 ? S'il n'y en a pas, je la sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Elle est adoptée.

Vote du Conseil :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

CCCCCCCC

Délibération n°15 – Détermination du nombre et élection des délégués du Conseil municipal au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire :

La délibération n°15 consiste à désigner les délégués de la commune au Conseil d'administration du centre communal d'action sociale. Et évidemment, il s'agit de désigner à la fois des élus du Conseil municipal, mais aussi des personnalités qualifiées qui de par les fonctions qu'elles occupent ou de par leur engagement apparaissent comme légitimes pour participer au débat du conseil du CCAS, du Conseil d'administration du centre communal d'action sociale utilement. Je vous propose comme vice-présidente madame Isabelle Depagneux-Segaud, déléguée à la santé aux solidarités, comme vice-présidente déléguée, madame Adeline Mouton, comme membre titulaire de la majorité, madame Isabelle Depagneux-Segaud en fait qui sera élue vice-présidente par le Conseil d'administration du CCAS mais que je proposerai en toute transparence avec madame Mouton à la vice-présidence et à la vice-présidence déléguée : donc madame Isabelle Depagneux-

Segaud, madame Rosalba Nicoletti-Dupuy, monsieur Gilles Ugolini, madame Lydia Perez, madame Fabienne Bermond et Madame Sabrina Missud-Guillet. Nous nous sommes rapprochés de l'opposition qui nous a fait savoir que madame Martello souhaitait être l'élue représentante du groupe d'opposition au Conseil d'administration du CCAS. Vous me le confirmez, monsieur Razafindralambo, c'était d'ailleurs déjà le cas dans le précédent mandat. Je vous propose aussi que siège dans le conseil d'administration du CCAS un ou une représentante mandatée par la fondation de Nice. Je rappelle que la fondation de Nice gère l'ensemble des structures de la maison de l'enfance, du site de la maison de l'enfance. Donc, il est pertinent pour cette institution sociale historique de la commune qu'elle puisse être représentée ; ce qui n'était pas le cas historiquement dans le Conseil d'administration. Je vous propose également que madame Odette Signorio pour le Secours catholique siège, que madame Évelyne Leroy y siège également, comme monsieur Pierre Vincent, comme monsieur Pierre Vestri et comme madame Marilyne Trabucati, ainsi que monsieur Abejan qui n'apparaît pas dans la liste, mais que je propose à la désignation. Y a-t-il des contres ? Des abstentions ? Délibération adoptée à l'unanimité.

Vote du Conseil :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

CCCCCCCC

Délibération n°16 – Désignation d'un représentant de la commune au Conseil d'administration de la maison de retraite « le clos des oliviers »

Monsieur le Maire :

Il s'agit dans la délibération n°16, alors qui s'appelle désignation d'un représentant à la maison de retraite « le Clos des Oliviers ». « Le Clos des Oliviers » étant un ÉPHAD privé, n'a pas de Conseil d'administration, mais plutôt un conseil de la vie sociale. Et donc, je vous propose que nous désignons ici le représentant, les représentants de la commune dans l'instance représentative de la maison de retraite unique trinitaire du Clos des Oliviers. Je propose Isabelle Depagneux-Segaud et Marie-Pierre Parini comme membres titulaires et Emmanuelle Fernandez et Fabien Bonnafox comme membres suppléants. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité.

Vote du Conseil :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

CCCCCCCC

Délibération n°17 – Désignation des délégués du Conseil municipal à la Caisse des écoles

Monsieur le Maire :

Pour la délibération n°17, il s'agit de désigner les délégués de la commune à la caisse des écoles. Caisse des écoles, je vous le rappelle, qui était une instance un peu endormie qui ne fonctionnait pas, y compris budgétairement depuis de nombreuses années, que nous avons réactivé, instance à laquelle nous faisons porter un certain nombre de politiques volontaristes de la commune en matière d'éducation. Il s'agit donc de désigner les représentants de la commune. Je propose là aussi que l'opposition y soit représentée et je demande à monsieur Razafindralambo s'il veut bien, de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour sa liste.

Monsieur Razafindralambo :

Je serai le titulaire et madame Verdi sera la suppléante..Galiéra.. pardon.

Monsieur le Maire :

Très bien. Donc je propose comme membres titulaires madame Rosalba Nicoletti-Dupuy, madame Annabel Beccatini-Gesrel, madame Nathalie Roux et monsieur Razafindralambo et comme membres suppléants madame Sabrina Missud-Guillet, madame Nathalie Peschi-Masségli, monsieur Jean-Paul Genieys, pardon,

monsieur Razafindralambo, vous avez désigné madame Birelli, madame Galiéra pardon. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Vote du Conseil :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

~~~~~

**Délibération n°18** – Désignation des membres du Conseil d'administration de l'établissement public local Stellae

**Monsieur le Maire :**

Il convient dans la délibération n°18 de désigner les membres du Conseil d'administration de Stellae. Alors non, la n°17 on vient de la faire c'est bien la n°18. le Conseil d'administration de Stellae. Alors, Stellae c'est une désignation qui peut apparaître un peu abstraite. C'est l'établissement public que nous avons créé pour porter l'ensemble des politiques culturelles de la commune, qui inclut évidemment le fonctionnement futur de La Stella d'où son nom auquel on adjoint l'école de musique et la médiathèque. Donc Stellae c'est un terme qui a vocation à être essentiellement de gestion interne. Retenez surtout La Stella qui évidemment est le magnifique bâtiment que nous inaugurerons dans quelque temps. Donc pour le Conseil d'administration de Stella, je souhaite là aussi que l'opposition soit présente dans ce Conseil d'administration, parce qu'évidemment cette politique culturelle, évidemment la programmation de la Stella, évidemment son fonctionnement, évidemment son coût, nous avons souhaité qu'il soit de la plus parfaite transparence et de la plus parfaite lisibilité pour que chaque Trinitaire qui se dise « voilà comment ça fonctionne cette Stella », puisse de façon extrêmement simple se référer au fonctionnement de l'établissement public que nous évoquons. Je propose donc à monsieur Razafindralambo de désigner un élu pour siéger au Conseil d'administration de Stellae.

**Monsieur Razafindralambo :**

Ce sera moi.

**Monsieur le Maire :**

C'est vous. Oui, très bien. Et donc je propose que les membres du conseil d'administration soient moi-même comme membre de droit, monsieur Rudy Accossato, monsieur Jean-Paul Genieys, madame Chantal Carrié et madame Marie-Pierre Parini, ainsi que monsieur Razafindralambo. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 33**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

~~~~~

Délibération n°19 - Désignation du Directeur de l'Etablissement Public Local Stellae

Monsieur le Maire :

Il s'agit de désigner pour cet établissement public Stellae, un directeur et évidemment, la nomination du directeur garantit le pilotage opérationnel et la mise en œuvre des orientations fixées. Je propose là aussi dans un objectif de mutualisation qui va avec les économies de fonctionnement que j'évoquais dans le rapport d'orientations budgétaires pour que tout ce qu'on appelle les fonctions support, c'est-à-dire tout ce qui n'est pas directement opérationnel, mais vraiment dans la coordination et la gestion, puisse être le plus possible mutualisé et je propose que cela repose sur les épaules solides de notre directeur général des services. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je sou mets cette proposition au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Proposition adoptée.

Vote du Conseil :

Pour : 28

Contre : 5

Abstention : 0

Délibération n°20 - Désignation des délégués du Conseil municipal au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique(S.I.V.U) pour la construction, la conservation et la gestion d'un groupe scolaire à LA PLANA

Monsieur le Maire :

La délibération n°20 concerne la désignation des délégués SIVU de La Plana. Alors, je n'ai pas la liste sous les yeux. Peut-on me l'emmenner ? Elle doit être quelque part. Ah, c'était deux membres. Oui, d'accord. Alors en attendant qu'on m'amène cette liste, je suis allé trop vite sans doute sur une délibération puisque dans la délibération qui concerne la commission de concertation des élus que nous avons créée qui ne procède d'aucune obligation légale, mais nous avons souhaité que soit désigné pas seulement un membre de l'opposition, mais deux membres de l'opposition et donc il nous faut un nouveau vote qui puisse désigner ces deux membres. Je demande à monsieur Razafindralambo, s'il en est d'accord, de désigner donc un deuxième membre.

Monsieur Razafindralambo :

Vous nous laissez deux petites minutes le temps qu'on se concerte, s'il vous plaît. Merci beaucoup.

Monsieur le Maire :

Alors et pendant que les élus d'opposition se concertent, j'apporte là aussi une précision sur ce fameux point n°30 des délégations du Conseil municipal au Maire où j'avais dit que c'était un point qui pouvait être prévu par la loi mais que je ne souhaitais pas déléguer. Et pour être précis et transparent, ce point 30, ce sont les admissions en non-valeur. Vous savez, c'est quand des créances de la commune deviennent irrécupérables parce que les gens ont disparu et que le recouvrement de cette créance serait plus coûteux que d'y renoncer. Ça peut se produire par exemple exceptionnellement sur telle ou telle facture de cantine et donc je souhaite qu'il y ait la plus grande transparence sur ces sujets et donc nous le passons en Conseil municipal plutôt que à la signature directe du Maire. C'était le point 30 sur la délibération relative aux délégations de pouvoir au Maire. Donc concernant la désignation des membres pour la commission que nous créons de concertation avec les élus, qui désignez-vous ? Alors les deux membres ?

Monsieur Razafindralambo :

Alors monsieur Éric Rolin qu'on maintient et on rajoute madame Birelli Oriana.

Monsieur le Maire :

Très bien. Donc je fais à nouveau voter dans la délibération n°12 pour madame Noëlle Dyot-Gérardin, monsieur Charlie Ferrero, madame Lydia Perrez, monsieur Tony Marraffa, monsieur Alex Ferrero, monsieur Éric Rolin et madame Oriana Birelli. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité. Voilà. Et entre-temps, on m'a mis sous les yeux la liste assez simple pour la désignation des délégués du conseil municipal au syndicat intercommunal à vocation unique de La Plana. Là aussi, pour être précis pour les citoyens trinitaires qui nous écoutent, l'école de la Plana historiquement accueille dans ses effectifs une grande majorité d'élèves trinitaires du quartier de La Plana, mais aussi des élèves de la commune de Cantaron, ça a toujours été comme ça, qui sont dans l'école non pas par dérogation mais bien par secteur scolaire. Et donc cela nous conduit à gérer l'école de la Plana dans un syndicat intercommunal évidemment présidé par la Trinité mais avec la commune de Cantaron. Je propose donc comme membres titulaires madame Rosalba Nicoletti-Dupuy et madame Nathalie Peschi-Masségia et comme membres suppléants madame Isabelle Depagneux-Segaud et monsieur Fabien Bonnafoux. Y a-t-il des observations ? Je sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité. Je vous remercie et je félicite les élus désignés comme d'ailleurs tous les autres.

Vote du Conseil :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°21 - Désignation des représentants du Conseil municipal au conseil d'administration du collège la Bourgade

Monsieur le Maire :

La délibération n°21 concerne les représentants de la commune au collège de la Bourgade et je vous propose de désigner l'adjointe à l'éducation madame Rosalba Nicoletti-Dupuy et monsieur Fabien Bonafoux comme membres titulaires et comme membres suppléants madame Nathalie Peschi-Masségia et madame Sabrina Missud-Guillet. Qui est contre ? qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Vote du Conseil : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

OOOOOOOO

Délibération n°22 - Désignation des représentants de la commune dans les conseils d'école

Monsieur le Maire :

La délibération n°22 concerne la désignation des représentants dans les conseils d'école qui permettent d'assurer la représentation de la commune dans les instances éducatives évidemment présidées par les directeurs de nos écoles. Je propose comme membres titulaires madame Rosalba Nicoletti-Dupuy, adjointe à l'éducation et madame Sabrina Missud-Guillet, déléguée à la petite enfance, étant entendu que selon leur périmètre de compétences, d'autres élus délégués peuvent être amenés à s'exprimer devant le conseil d'école pour présenter telle ou telle politique qu'ils mèneraient. Je pense notamment à madame Annabel Gesrel-Beccatini qui est en charge de l'éveil aux arts plastiques ou madame Nathalie Roux qui est en charge de la lecture publique évidemment qui pourraient être amenées à présenter nos dispositifs devant les Conseils d'école concernés. Y a-t-il des observations ? S'il y en a pas, je sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? adoptée à l'unanimité.

Vote du Conseil : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

OOOOOOOO

Délibération n°23 - Désignation des représentants à la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) – Métropole Nice Côte d'Azur

Monsieur le Maire :

La délibération n°23 concerne la désignation des représentants dans la CLECT, c'est-à-dire la commission locale d'évaluation des transferts de charge au niveau métropolitain. une commission qui fonctionne très peu, qui a essentiellement fonctionné au moment des transferts de compétences, mais qui n'a pas vocation à fonctionner au quotidien, mais où il nous faut selon la loi, désigner des représentants et donc je propose d'y désigner l'adjoint aux finances comme membre titulaire Jean-Paul Genieys et Mme Emmanuelle Fernandez comme membre suppléant. Ça ne pose pas de problème le fait que madame Fernandez soit conseillère métropolitaine pour la désigner à la CLECT ? D'accord, on me le confirme. Cette désignation, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Délibération adoptée.

Vote du Conseil : Pour : 28 Contre : 5 Abstention : 0

OOOOOOOO

Délibération n°24 - Désignation des membres au Syndicat mixte d'Ingénierie pour les Collectivités et Territoires Innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM)

Monsieur le Maire :

La délibération n°24 concerne les représentants au SICTIAM qui est le syndicat stratégique en matière d'ingénierie et de transformation numérique. Et donc je propose d'y désigner pour la commune comme membre titulaire monsieur Fabien Bonafoux et comme membre suppléant monsieur Christophe Cervi. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Je sou mets au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Délibération adoptée.

Vote du Conseil : **Pour : 28** **Contre : 5** **Abstention : 0**

~~~~~

**Monsieur le Maire :**

Voilà, notre ordre du jour est épuisé. Je n'ai pas reçu de questions orales ni écrites. Donc je vous remercie de votre attention. Alors évidemment toute la deuxième partie de ce conseil était assez austère de désignation, mais évidemment nous aurons dans les prochains Conseils municipaux l'occasion de débattre comme nous l'avons fait pour le rapport d'orientations budgétaires de sujets particulièrement importants pour le destin de la commune et c'est ce que nous ferons le 22 avril pour le budget primitif. Je vous informe que le Conseil métropolitain au sein duquel je représente la commune avec madame Emmanuelle Fernandez devrait se tenir le 10 avril et je vous remercie. Vive la Trinité. Monsieur Razafindralambo même si vous n'avez pas déposé de questions, je vous donne la parole pour poser les questions que vous souhaitez.

**Monsieur Razafindralambo :**

Je vous remercie. C'est pas une question, c'est juste un préambule que j'ai oublié de faire, c'est que l'on n'a pas reçu le compte-rendu du conseil municipal du 21 mars. Voilà, c'était tout.

**Monsieur le Maire :**

Oui compte tenu du très court délai effectivement entre le Conseil municipal d'installation et celui-ci, nos services dont la tâche là aussi est extrêmement ardue en ces périodes d'installation et je profite de cela pour les remercier. Quand on dit nos services, on a l'impression qu'il y a des dizaines de gens qui travaillent là-dessus, mais par exemple pour les séances d'installation tout cela repose sous la conduite du directeur général des services en particulier sur madame Sophie Patetta que je m'autorise à citer parce que c'est un agent particulièrement méritant et dont la charge de travail est importante et c'est elle qui produira le compte-rendu du Conseil municipal d'installation lors de notre prochaine séance. Je vous remercie. Bonne soirée à tous et vive La Trinité.

~~~~~

La séance est levée à 19h30

~~~~~

Lina BEN HAMIDA,  
Secrétaire de séance.



Ladislav POLSKI,  
Le Maire.

